

Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux

Villars-sur-Glâne

Exercice 2015

- Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée des délégués de l'

Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux

En notre qualité d'organe de révision externe de votre Association, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels présentés par le Comité de direction pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité de direction. Cette responsabilité comprend la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

En tant qu'organe de révision, notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et à la Norme sur le contrôle restreint. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels, d'évaluer le caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 98b LCo) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Lors de notre audit nous avons constaté ce qui suit :

- Les bilans et comptes de profits et pertes concordent avec la comptabilité ;
- Les comptabilités sont tenues avec exactitude ;
- Les comptabilités et les comptes annuels sont conformes aux principes de comptabilité publique et aux statuts de votre Association ;
- Le Home Médicalisé de la Sarine dégage un excédent de dépenses de Fr. 114'841.74 à comparer avec l'excédent de dépenses retenu au moment de l'établissement du budget 2015 de Fr. 367'250.00 et l'excédent de dépenses de Fr. 182'761.89 réalisé en 2014 ;
- Le Service des ambulances de la Sarine réalise un excédent de dépenses de Fr. 1'534'314.14, montant inférieur à l'excédent retenu pour le budget 2015 de Fr. 1'781'300.00 et l'excédent de dépenses de l'année précédente Fr. 1'596'763.76 ;

Pierre-Alain Clément
Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral
Impasse du Nouveau-Marché 1, CP 104
CH-1723 Marly
ASR N° 502884

Tél +0848 848 438
Fax + 0848 848 439
Mobile +41 79 691 85 26
pierre-alain.clement@fidusar.ch
www.fidusar.ch

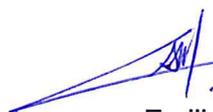
- Les dépenses de la Commission sarinoise pour les soins et l'aide familiale à domicile totalisent Fr. 27'993.95 pour l'année 2015, montant inférieur aux dépenses de l'exercice 2014 de CHF 33'504.75.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes annuels qui nous sont soumis et d'en donner décharge au Comité de direction.

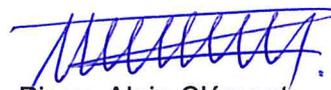
Nous terminons en remerciant la Direction et le personnel du Home médicalisé et du Service des ambulances pour leur collaboration et leur disponibilité au cours de nos travaux.

Marly, le 24 mars 2016

fidusar s.a.



Emilie Carrel
Réviseur junior



Pierre-Alain Clément
Expert réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Pierre-Alain Clément
Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral
Impasse du Nouveau-Marché 1, CP 104
CH-1723 Marly
ASR N° 502884

Tél +0848 848 438
Fax + 0848 848 439
Mobile +41 79 691 85 26
pierre-alain.clement@fidusar.ch
www.fidusar.ch